



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
جامعة زيان عاشور-الجلفة
Université Ziane Achour-Djelfa
كلية علوم الطبيعة و الحياة
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
قسم علوم الارض و الكون
Département des Sciences de la Terre et de l'Univers



Mémoire de fin d'études
En vue de l'obtention du Diplôme de Master Académique en Géographie et
Aménagement du territoire.
Spécialité : Villes, Dynamiques spatiales et Gestion

Exposé sur

Etude du paysage urbain et confort visuel Cas de la ville de Ain Oussera

Réalisé par : SMAIL LATRECH

Présenté devant le jury :

BOUZNEB IMADEDINE Président UNIVERSITE Z.A. DJELFA
BRAHIM AHMED Examineurs..... UNIVERSITE Z.A. DJELFA
KHERFANE NOUREDDINE..... Promoteur UNIVERSITE Z.A. DJELFA

2021/2022

Remerciement

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de ma formation et qui m'ont aidé à rédiger cette lettre.

Je tiens tout d'abord à remercier mon professeur pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses conseils avisés qui ont contribué à ma réflexion.

Je remercie également toute l'équipe pédagogique de l'université

Je tiens à exprimer ma gratitude aux personnes

Mes parents pour leur soutien et leurs encouragements continus.

Dédicace

A mes chers parents, pour
tous leurs sacrifices, leur
amour, leur tendresse, leur
soutien et leurs prières tout
au long de mes études,

A mes chères sœurs pour leurs
encouragements permanents, et
leur soutien moral,

A mes chers frères, pour leur
appui et leur encouragement,

A toute ma famille pour leur
soutien tout au long de mon
parcours universitaire,

Que ce travail soit
l'accomplissement de vos vœux

tant allégués, et le fuit de
votre soutien infailible,
Merci d'être toujours là pour
moi.

Smaillatrech

Liste des figures chapitre 1 :

Figure 1 :méthodepaysagèr.....	11
Figure 2Le traitement des espaces publics ouverts.....	12
Figure 3Types de promenades publiques.....	12
Figure 4: Les espaces intermédiaire de circulation.....	14
Figure 5: L'agora de Millet est.....	14
Figure 6 Les ruines du forum romain ; vue.....	15
Figure 7 Vue aérienne de la Piazza S.Croce,.....	15
Figure 10Vue de la place St- Pierre, prise d'un ballon, au début du siècle, avant les démolitions de 1935.	
Figure 8: Place des Vosges, Paris.....	16
Figure 9La place Place Charles II. Charleroi Belgique	18
Figure 10La place du marché à Namur (Place du Marché aux Légumes).	18
Figure 11La place de Charles de Gaulle Etoile à Paris –France.....	19

Liste des figures chapitre 02 :

Figure 1 :habitat el mokrani habitat individuel modern.....	26
Figure 2 habitat individuel traditionnelle.....	26
Figure 3cite geuradda belkasem	26

Figure 4: nord ouest la ville	26
Figure 5: cite zigoud yousef habitat semi collectif	27
Figure 6 habitat pracaïr nord et de la.....	27
Figure 7 voi principale rue n 01	32
Figure 8: voi principale rue n 40 b est qouset.....	32
Figure 9 voirie secondaire cite zighoud yousef.....	33
Figure 10 cite elmokrani	33

Liste des tableaux :

Tableau No 01: L'évolution du nombre de logements selon les modes d'habitat

Tableau N:02: Les équipements administratifs dans la ville d'Ain Oussera 2010

Tableau N03: Les équipements éducatifs dans la ville Ain-Oussera 2016

Tableau No04: les Equipements sanitaire

- **Sommaire :**

- **Page de gardé**
- **Remercîment**
- **Dédicace**
- **List figure**
- **List tableaux**
- **Interdiction générale**

- **Chapitre 01 :**

- **LE PAYSAGE URBAIN 03**
- **Définition du paysage 03**
- **Le paysage entre objectivité et subjectivité 05**
- **Le paysage objet 05**
- **Le paysage objet 05**
- **Le paysage sujet 05**
- **Le paysage urbain durable 06**
- **Définition de l'espace public 07**
- **Caractéristiques de l'espace public 08**
- **Formes de l'espace public 08**
- **Rôles des espaces urbains publics 09**
- **Les fonctions que doivent assurer les espaces publics ... 09**
- **Le treatments les spaces publics 11**
- **Les types les espaces urban 11**
- **Les types des espaces urbains public 11**
- **La promenade publique 11**
- **Le système de promenade 11**
- **L'espace public aménagé 12**
- **La voirie 12**
- **Les espaces intermédiaires de circulation 12**

- Squares 12
- LA PLACE PUBLIQUE 13
- Définition de la place 13
- Aperçue historique sur les espaces publics 13
- L'agora grecque 13
- Le Forum Romain 14
- L'époque medieval 14
- La renaissance 15
- Les places de la Renaissance 15
- La période classique 16
- La place des Vosges à Paris 16
- La période modern 16
- Les rôles de la place 17
- Les fonctions des places publiques17
- Types des places publiques 18
- Les places de circulation 18
- Les places d'agrément 18
- Les places monumentales 19
- Les critères de la place idéale selon Camillo Sitte 20
- CONCLUSION 21

- Chapitre 02 :

- Situation géographique et administrative 22

- Situation géographique 22

- Situation administrative 22
- La structure urbaine 23
- Le cadre bâti 23
- L'évolution du parc du logement 23
- L'habitat collectif 26

- **L'habitat semi collectif 26**
- **L'habitat précaire 27**
- **Les équipements urbains 27**

- **Equipements sportifs 31**
- **Le cadre non bâti31**
- **Les infrastructures de bases 31**
- **Voirie secondaire 33**
- **Voirie tertiaire 33**
- **Infrastructure ferroviaire 33**
- **Réseaux d'électricité et de gaz 34**
- **Alimentation en eau potable 34**
- **Réseau d'assainissement 34**
- **Réseau téléphonique 34**

- **Chapitre 03 :**

- **Introduction 38**
- **Programmation urbaines 38**

INTRODUCTION GENERAL :

INTRODUCTION GENERAL :

L'espace public est venu prendre une place en premier plan, notamment dans la manière de le créer et de le concevoir, en tant qu'espace fédérateur d'activités et support visible de mixité et de partage dans la ville.

Selon Robert Krier, « la ville peut seulement être reconstruite sous la forme de rues, de places et de quartiers...les rues et les places doivent avoir un caractère familier et permanent. La ville doit être articulée en espaces publics et domestiques, en monuments et tissus urbains »

D'après F. Choay (2009), L'espace public est donc un espace d'interaction sociale entre les acteurs urbains, tout comme un espace d'interaction urbanistique entre les bâtiments et les espaces clôturés destinés à abriter des fonctions plus spécialisées. « cet espace public devient l'espace de circulation et des promenades marchandes ou hygiéniques que nous connaissons aujourd'hui ».

Quelle que soit la forme : rue, square, place ou même jardin ; il s'agit d'espaces ouverts publics conçus pour être des lieux accessibles pour tous, où se déroulerait la vie collective des citoyens, et sont souvent porteurs de symboliques et d'identité dans la ville.

La notion d'espace public en Algérie et au Maghreb de façon générale est liée à la notion d'Etat. L'espace public est perçu généralement comme un bien appartenant non pas à la collectivité mais à l'Etat. Ce statut étatique de l'espace rend l'appropriation éphémère. En revanche, l'espace non balisé est considéré comme libre et en tant que tel se prête à la privatisation. De nombreux exemples d'occupations illicites des espaces publics subsistent malgré les interventions musclées des pouvoirs publics.

INTRODUCTION :

L'histoire des villes nous enseigne que chaque société produit les dispositifs spatiaux qui correspondent à son organisation sociale, à sa division du travail et à ses conceptions du monde. Elle nous invite à l'humilité et au bon sens, car aucun modèle universel, atemporel, idéal ne peut exister. Les solutions sont multiples et toutes sont perfectibles.

Les villes d'hier et d'aujourd'hui ne peuvent être les villes de demain, mais il est plus que légitime de les préserver, voire de s'en inspirer pour de nouvelles conceptions de l'espace urbain.

LE PAYSAGE URBAIN

Introduction

La question du paysage est devenue en cette fin de siècle et en ce début de millénaire, une préoccupation centrale des acteurs du développement dans les sociétés d'Europe occidentale et plus particulièrement dans notre pays. Derrière l'utopie d'une "réalité" apparaît la prise de position de l'Etat: agrandir le champ d'intervention des acteurs du paysage pour créer le meilleur cadre de vie possible.

I-1- l'origine du paysage en occident :

Le paysage est une découverte récente qui émerge au XV ème siècle dans l'occident européen et l'homme décide de contrôler l'étendue spatiale à partir de son point de vue.

Selon Alberti le paysage est une œuvre de la peinture ou le tableau est considéré dès lors comme fenêtre « la veduta » qui s'ouvre sur un espace ou on sélectionne un segment du pays et le transformer en paysage ; c .à. d un détail qui ouvre le cube scénique sur un extérieur désormais où s'engouffre le regard ; un extérieur en miniature.

Par conséquent le paysage est une invention de la peinture.³

I-2- Définition du paysage

Au sens originel du terme, c'est le résultat des actions des hommes s'adaptant à leur environnement naturel au cours de l'histoire.

D'après le géographe Jean-Robert Pitt : "**ON PEUT DIRE QUE LE PAYSAGE EST LA REALITE DE L'ESPACE TERRESTRE PERÇUE ET DEFORMEE PAR LES SENS, ET QUE SON EVOLUTION REPOSE ENTIEREMENT ENTRE LES MAINS DES HOMMES QUI EN SONT HERITIERS, SES AUTEURS, SES RESPONSABLES**".⁴

Selon la convention européenne du paysage : "**LE PAYSAGE DEFINIT UNE PARTIE DU TERRITOIRE TELLE QUE PERÇUE PAR LES POPULATIONS, DONT LE CARACTERE RESULTE DEL'ACTION DE FACTEURS NATURELS ET/OU HUMAINS ET DE LEUR INTERRELATIONS** ". Donc il

s'agit d'une portion d'espace délimitée par un regard, donc mise en perspective et perçue par un observateur au travers d'un filtrage de valeurs sociales, économiques, religieuses, esthétiques...etc.

Il ne s'agit pas seulement du paysage naturel, mais du paysage total intégrant toute les séquences de l'action anthropique.⁵

On peut dire qu'une définition globale du paysage va devoir prendre en compte sa complexité qui est à la fois morphologique (forme), constitutionnelle (structure) et fonctionnelle et ne pas chercher à la réduire en la divisant, et aussi comme le soulignait G. Bertrand il faut prendre en compte trois composantes :

- 1- Un potentiel écologique qui regroupe tous les éléments abiotiques : le substrat géologique, le modelé, le climat, les eaux, etc.
- 2- L'exploitation biologique ou biotique qui comprend l'ensemble des communautés végétales, et lesol.

L'action anthropique qui interfère avec les deux premières composantes

Le paysage représente le plus souvent la relation entre l'homme et la nature, donc ce qui le caractérise est à la fois naturel et anthropique. Il est composé d'éléments naturels et de l'action qu'en font les hommes sur leur territoire.

- Les composantes naturelles :

Relèvent du milieu physique (formes de reliefs structure géomorphologiques particulières, affleurement rocheux) qui constitue le socle du paysage et des structures végétales spontanées (non implantées par l'homme).

- Les composantes anthropiques :

Relèvent de la culture matérielle de la société. Elles recouvrent tous les éléments et structures générés par l'homme pour répondre à ses besoins : se loger (le paysage bâti, l'urbanisation présente plusieurs formes d'organisation) , produire (les activités humaines liées à la nature ont très fortement influencé le paysage : transformer les matières premières, sites industriels, carrières...etc.), se déplacer, se défendre,...il

s'agit donc de l'aménagement du territoire et par conséquence du paysage ou on peut lire des installations humaines de toutes sortes qui, leurs traces restent visibles dans le paysage plus ou moins durablement.

I-3-Le paysage entre objectivité et subjectivité :⁶¹

I-3-1- Le paysage objet :

C'est une réalité qui existe indépendamment de l'observation et de l'observateur et qui n'est pas autre chose qu'une portion de l'espace terrestre, le paysage est reconnu comme un phénomène naturel. (C'est considérer le paysage comme réalité écologique).

Les partisans de ce courant présentent le paysage comme une réalité objective justiciable d'approches scientifiques et techniques et susceptible d'actions volontaires, rationalisables par diverses méthodes et procédures. Ils émanent des experts de diverses disciplines (géographie, environnement, écologie, agriculture, paysagisme, économie, droit, développement durable,...etc.) qui à leur manière constituent le paysage en objet d'une spécialité professionnelle.

I-3-2- Le paysage sujet :

Des textes littéraires et philosophiques s'intéressent au paysage uniquement en tant que support d'une relation subjective particulière entre l'homme et la nature. L'important, alors, n'est pas le territoire, ses composantes ni ses caractéristiques, mais la qualité de la médiation, du plaisir esthétique, du discours poétique ou du sentiment de présence au monde que peut provoquer la contemplation d'un paysage pittoresque ou sublime, apaisant ou bouleversant, calme ou vertigineux²

¹ Walter François, (2004) « les figures paysagères de la nation, voir le paysage », éditions de l'école des hautes sciences sociales, p 147.

⁴ Gilles Clément, et al, (1997-1999), « Le jardin planétaire : les héritages du langage », Paris, la collection monde encours, p112

Le paysage sujet n'a d'existence sociale qu'au travers d'un processus passant de la formation de l'image à son interprétation sociale. Cette combinatoire fait intervenir différents mécanismes physiologiques, psychologiques, linguistiques, économiques et idéologiques. Le paysage est défini comme un phénomène culturel (considérer le paysage comme un produit social).

En revanche, il n'est pas trivial de dissocier ces deux termes, la coupure entre objectif et subjectif a pour effet d'exclure l'un ou l'autre terme. Contrairement aux approches mettant en évidence les liens entre les formes du paysage et ses représentations sociales.

I-4-Le paysage urbain durable :

Le terme de développement durable a été évoqué pour la première fois en 1972 lors de la conférence de Stockholm sur l'environnement. La prise en compte de l'existant, l'intersection dans le site, la préservation de patrimoine apparaissent d'emblée comme des éléments fondamentaux pour la constitution d'un paysage urbain durable.

- Un paysage urbain durable est conçu à partir d'une bonne étude d'impact définissant et les caractéristiques à conserver.
- C'est un paysage composé d'éléments stables, tels que la qualité du plan d'aménagement et de son espace, la durabilité des matériaux de façade.
- L'urbanisme de la ville durable est conçu pour durer, il est proche en cela de celui des villes de l'antiquité romaine ou de Paris d'Hausmann.
- Le paysage urbain durable apporte le bien-être car les éléments urbains aux architecturaux sont parfaitement intégrés, l'absence d'élément choquant dans le paysage contribue ainsi à la qualité de vie.

⁵ Claude et George Bertrand, (2002), « Une géographie traversière, l'environnement à travers territoires et temporalité », éditions Arguments, P

L'ESPACE PUBLIC

Introduction

Le travail de recherche de cette section deux de ce chapitre sera consacré au concept « espace public », dans le but de donner sa fonction, son rôle, ses enjeux et son organisation, à travers des définitions des spécialistes. Pour comprendre cette expression récente, on essaiera de faire une lecture de l'espace public à travers l'histoire des villes afin de mieux appréhender cette étude.

II-1- Définition de l'espace public

C'est un espace que s'approprient les individus par leurs activités. Le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement considère, « **L'ESPACE PUBLIC COMME LA PARTIE NON BATIE AFFECTEE A DES USAGES PUBLICS, FORME PAR UNE PROPRIETE ET PAR UNE AFFECTATION D'USAGE** ». ³⁸

Larousse définit l'espace public comme étant « **UNE SURFACE, UN VOLUME, UNE ETENDUE AFFECTEE A UN USAGE PUBLIC** » ⁹

Par extension, de nombreux urbanistes considèrent au titre de l'espace public des lieux bâtis : gares, centres commerciaux, moyens de transport en commun et équipements collectifs.

C'est un espace ouvert c'est à dire où la circulation se fait sans entraves, composé aussi bien d'édifices que d'espaces verts que peuvent être les parcs et les jardins.

L'espace public est aussi ouvert au sens où il est libre d'accès, gratuit et fréquentable par tous.

³ *Wikipedia*, et Claude et George Bertrand, (2002), « Une géographie traversière, l'environnement à travers territoires et temporalité », éditions arguments, P 131

On peut définir l'espace public sous différents points de vue :

- Du point de vue juridique, il est considéré comme la partie du domaine public non bâti, affecté à des usages publics.
- Du point de vue sociologique, c'est un espace de sociabilité, où l'individu peut
 - contacter et nouer des relations sociales avec les autres.
- Du point de vue urbanistique, le terme espace public désigne les espaces ouverts, extérieurs complémentaires au bâti privé et public.

Donc la notion de l'espace public entraîne de multiples amphibologies sans qu'il constitue un obstacle à la compréhension du terme.

III-2- Caractéristiques de l'espace public¹⁰

II-2-1 Formes de l'espace public

L'espace public est multiple par sa forme. Il est place ou esplanade, rue, boulevard ou avenue, mais aussi voie périurbaine ou voie rapide. Il prend la forme de parking ou d'abord de zone industrielle, de centre commercial ou de grand ensemble.

Il peut être jardin, square, grand parc urbain ou bord de rivière, mais peut prendre aussi les formes les plus simples ou les plus saugrenues telles que talus planté, délaissé végétal, îlot directionnel, îlot central de giratoire, terre-plein...

Tous ces espaces, aussi différents soient-ils, participent de façon importante à l'image de la ville.

II-2-2 Fonctions et usages des espaces publics

L'espace public est à la fois un lieu où s'exercent les fonctionnalités de la ville (circulation, déplacements, réseaux techniques) et où se développent les innombrables pratiques de la vie urbaine – commerce, services, détente, loisir, rencontre...

Il est le lieu où les relations sociales peuvent prendre des aspects très contrastés selon les sites, les configurations d'espaces, les situations sociales des quartiers :

lieu de mixité sociale ou, au contraire, objet de logiques d'appropriations par des groupes sociaux ; lieu d'enclavement ou d'isolement ; lieu de convivialité ; lieu de culture et de spectacle ou lieu sans vie.

L'espace public n'est donc surtout pas un lieu technique, mais il est avant tout social et culturel. C'est un espace de sens, de matière, de temps, d'usages et de forme, qui est synonyme de paysage vécu et de paysage commun des citoyens.

Aucun de ces aspects ne doit et ne peut être négligé au risque de créer des lieux sans histoire et sans âme qui sont alors rejetés par la population ou deviennent le siège de tensions exacerbées.

II-3 Rôles des espaces urbains publics :⁴

Les espaces publics forgent l'âme de la ville, l'aménagement de ces espaces est l'affaire la plus vitale de la ville.

- Espaces physiques
- Espaces de communication
- Espaces composites
- Espaces de stratégies
- Lieux de vie et de sociabilisations quotidiennes
- Les espaces publics forgent l'âme de la cité

II-4 Les fonctions que doivent assurer les espaces publics⁵

- La satisfaction des besoins sensoriels et psychologique
 - Des espaces pour la sauvegarde de la qualité de la vie

⁴ (GAUTHIEZ. B, 2003) , dans son livre « Espace urbain, vocabulaire et morphologie »,

⁵ GAUTHIEZ. B, 2003) , dans son livre « Espace urbain, vocabulaire et morphologie »,

- L'espace vert : facteur d'équilibre écologique
 - Les espaces pour la beauté de la ville
 - Les relations sociales spontanées et libres⁶
 - Les espaces de loisirs
 - Un espace pour l'enfance
- Les échanges économiques
 - Les déplacements utilitaires
 - Espace vert, mobilier urbain, rues piétonnes, aires de jeux, lieux de rencontres, cours urbaines, cet inventaire d'espaces qui ont pour objectif d'offrir aux habitants des villes des solutions pour améliorer la fréquentation et la qualité des espaces situés entre les constructions.
 - Au delà de son aspect esthétique, le traitement de l'espace public doit prendre en considération plusieurs autres aspects parmi lesquels :
 - L'aspect social : de manière à favoriser les rencontres spontanées et marquer l'identité de l'espace.
 - L'aspect culturel : en tenant compte du patrimoine hérité bâti ou non bâti, et de l'histoire du lieu.
 - L'aspect urbanistique : créer un lien entre les bâtiments qui le bordent, favoriser la création de séquences d'espaces, contribuer à la lisibilité de la composition urbaine, etc.
 - L'aspect économique : renforcer l'attractivité de cet espace afin de permettre le développement de l'activité commerciale, touristique, etc.
 - Et enfin l'aspect environnemental : en intégrant la prise en compte des écosystèmes urbains (flore, faune, etc.) dans la conception et la mise en réseau des espaces publics.

⁶ thesis.univ-biskra.dz la place publique notion et appropriation

II-5 Le traitement de l'espace public¹³

II-6- Les types des espaces urbains publics ¹⁴

Les espaces publics sont si divers qu'il est difficile d'en opérer une catégorie unique ou une entité homogène, cette diversité se lit dans le rôle, la forme et l'environnement physique.

1- La promenade publique

La promenade publique est un espace public parfois planté de quinconces, d'accès restreint aux véhicules, aménagé en vue de l'agrément et de la détente par la déambulation et les rencontres social

2- Le système de promenade

Promenade de berge La promenade

Le mail

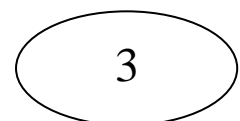
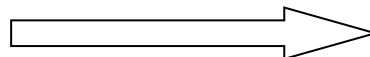
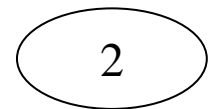
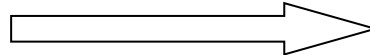
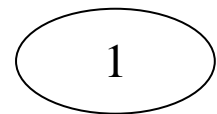
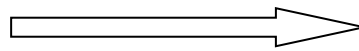


Figure 01

L'avenue promenade

1

Le cours

2

Figure 2 Types de promenades publiques.

3-L'espace public aménagé

Aménagement d'un espace libre public conçu comme un tout, portant sur l'ensemble de ce qui le constitue : traitement du sol, mobilier urbain, édicules, cadre architectural, mise en lumière, vert.

4- La voirie

Ensemble des voies et des espaces libres permettant la circulation des véhicules et des piétons, incluant les aires de stationnement des véhicules.

5- Les espaces intermédiaires de circulation :**Le passage**

1

La coursière

2

La demi-lune

3

La cour passage

4

Figure3: Les espaces intermédiaire de circulation.

6- Squares

Le square est un espace vert de dimensions réduites variant de quelques centaines de m² pour les plus petits à 4 ou 5 ha pour les plus grands.

LA PLACE PUBLIQUE

Introduction

Dès ses origines, l'histoire des places est double, fonctionnelle et formelle. Née de la nécessité de se rassembler devant le siège du pouvoir, devant le temple, ou dans les lieux du commerce, la place devient un support des fonctions essentielles de la cité : l'échange, la rencontre au sens le plus large du mot.

III-1 Définition de la place¹⁵

Le dictionnaire définit la place comme un « **LIEU PUBLIC DECOUVERT ET BORDE DE MAISONS OU DE MONUMENTS** », comme « **UN LARGE ESPACE DECOUVERT AUQUEL ABOUTISSENT PLUSIEURS RUES DANS LA VILLE** », **VOIRE** comme un « **ENDROIT OU ONT LIEU LES PRISES D'ARMES ET LES DEFILES** ».

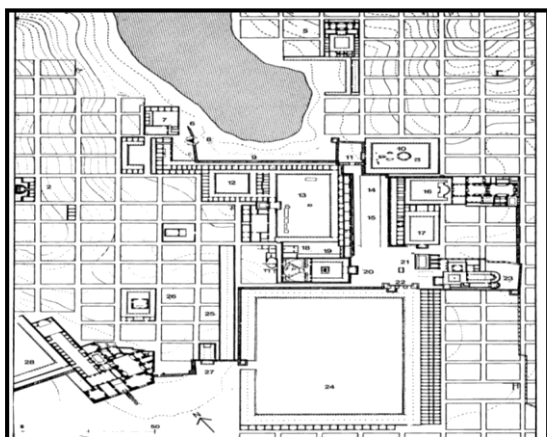
R.Krier voit en la place: « **LE PREMIER TYPE D'ESPACE URBAIN INVENTE PAR L'HOMME**. Pour le petit Larousse 1991 « **LA PLACE EST UN ESPACE PUBLIC DECOUVERT, DANS UNE AGGLOMERATION** ».

Les places publiques de nos jours servent beaucoup plus à procurer de l'air et de la lumière à un tissu urbain très dense. On désigne toute parcelle de terrain entourée de rues et sur laquelle on a renoncé à élever toute construction comme « place ».

II-3- Aperçue historique sur les espaces publics¹⁶

II-3-1 L'agora grecque

Au VIème siècle avant J-C, l'embellissement des villes, est le fait des tyrans qui avaient le pouvoir, ils font appel à des architectes et des ingénieurs pour l'aménagement et l'embellissement de leur cité. Tous les espaces extérieurs de l'agora, aux places et les voies ainsi que les édifices publics seront touchés par cet aménagement.



1

Figure 4: L'agora de Millet est

constituée par un ensemble d'espaces publics qui forment le tracé régulier de celle-ci. On peut dire qu'elle est une remarquable combinaison de l'art urbain et de la composition urbaine

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition Parenthèses 1994, p.70, 509 pages.

II-3-2 Le Forum Romain

La notion de forum, véhicule les mêmes images que l'agora. A Rome les forums formaient déjà une sorte de réseau de places plus au moins spécialisées et complémentaires.

Situé entre le Capitole et le Colisée, le Forum Romain est un vaste espace regroupant de nombreuses ruines de l'époque romaine.

Il ne s'agissait pas que de simples espaces uniformes et plats, bordés de bâtiments de prestige clos sur la place. Ce sont des endroits intimement liés à la vie civile, sociale et communautaire de la cité.



1

Figure 5 Les ruines du forum romain ; vue

sud-est de la ville et vue nord-ouest.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.97, 509 pages.

II-3-3 L'époque médiévale

L'organisation morphologique de la ville du moyen âge n'était soumise à aucune règle [06]. L'espace urbain se développait spontanément autour du parvis (place ou espace libre, qui s'étend devant l'entrée principale d'une église) des marchés et des églises.

Les places servaient surtout pour les rassemblements, elles sont souvent à l'écart des grands axes de circulation.



1

Figure 6 Vue aérienne de la Piazza S.Croce, avec l'église et le couvent.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.176, 509 pages.

II-3-4 La renaissance :

Avec la renaissance il y a eu retour aux traditions antiques en ce qui concerne le cadre architectural du paysage urbain. La monumentalité et les grandes places royales étaient présentes.

-Les places de la Renaissance :

Les places de la renaissance se distinguent des places du moyen âge qui la plupart du temps spécialisées pour le commerce, ou la religion, elles sont polyvalente.

L'esthétique de la place est ramifiée par la présence d'objets, des colonnes, fontaines et de statues. La place de la renaissance est marquée par la pureté du tracé et sa sophistication géométrique.



1

Figure 7 Vue de la place St- Pierre, prise d'un ballon, au début du siècle, avant les démolitions de 1935.

Source : Leonardo Benevolo, Histoire de la ville, Edition : Parenthèses 1994, p.298, 509

II-3-5 La période classique

- La place des Vosges à Paris :

La place a paris sont aspect définitif en 1612, à l'origine place royale, à la révolution française, elle deviendra place des Vosges.

L'une des particularités de cette place c'est qu'elle est à l'origine d'une invention d'un nouveautype d'habitat ou même de quartiers.

Située sur le site à proximité de la bastille, elle a un aspect extérieur uniforme, sa forme est un carré parfait de 140 m de coté, elle est bordée de 38 immeubles avec des façades identiques.

C'est vers le XVIII siècle que furent créés les premiers jardins et allées vertes destinés au public.



1

Figure 8: Place des Vosges, Paris.

Source :
louislavache.blogspot.com/2005/12/roi-henri-i...

II-3-6 La période moderne

Le 20ème siècle voit apparaître un urbanisme progressiste (qui est codifié par la charte d'Athènes de 1933) celle ci fut élaborée par les CIAM (congrès internationaux d'architecture moderne) issu des utopies du 19 ème siècle.

Il met en valeur le zonage et la sectorisation des espaces. L'espace public n'est désormais qu'un espace vide, vert et isotopique.

L'espace public se polarise autour de lieux publics, se caractérisant par le fait d'être des espaces clos avec différentes formes et dimensions, et destinés à des citoyens usagers. La notion d'espaces publics fera désormais allusion à la fois aux qualités spatiales et à des pratiques sociales

III-3 Les rôles de la place¹⁷

Une place peut être belle ou laide, agréable ou déplaisante, nous l'aimons ou nous l'évitons. Ces sentiments, qu'ils soient très largement communs ou strictement individuels résultent de notre lecture d'un lieu, de son paysage. En plus des aspects affectifs et sentimentaux, nous avons tout simplement besoin de nous orienter, de nous retrouver afin de « pratiquer » ce lieu

- d'y vivre.
- Un repère exceptionnel du paysage
- Voir et observer
- Les articulations de la structure urbaine

III-4 Les fonctions des places publiques¹⁸

Les fonctions les plus couramment présentes sur les places publiques procèdent évidemment de la nature même de celles-ci vouées au rassemblement et au passage : la circulation et le commerce. Viennent ensuite les activités sensibles à un certain décorum que procure le dégagement

des façades : administration, culte, bureaux. L'habitat est le complément banal mais les plus belles maisons du quartier se trouvent sur la place aussi bien que le long des principales avenues.

III-5 Types des places publiques¹⁹

L. Cloquent, fait remarquer qu'il existe trois types de places publiques :

- Les places de circulation

Les places de circulation se situent aux croisements des voies (rond point) et destinées spécialement au trafic routier.



1

Figure 9 La place Place Charles II. Charleroi Belgique

Source : Jean-Marie GILLON. Les places publics un enjeu local et régional. © MRW, DGATLP, 2e édition, revue et complétée, 2006.

- Les places d'agrément

Elles sont situées dans le tissu urbain plus ou moins dense, ces places dégagent une vue agréable, elles procurent de l'air et de la lumière et servent aux jeux et aux rencontres, et aux réunions publiques



2

Figure 10 La place du marché à Namur (Place du Marché aux Légumes).

Source : Jean-Marie GILLON. Les places publics un enjeu local et régional. © MRW, DGATLP, 2e édition, revue et complétée, 2006.

- Les places monumentales

Ce sont des places généralement encadrées par des bâtiments avec des façades



Figure 11 La place de Charles de Gaulle Etoile à Paris - France.

Source : Paris1900.lartnouveau.com
de_gaulparis1900.lartnouveau.com/

3

monumentales et dont le centre est soit vide, soit occupé par un monument.

III-6 Les critères de la place idéale selon Camillo Sitte²⁰

En regard du triplet d'analyse des espaces urbains « forme-fonction-usage », l'œuvre de Camillo Sitte s'est davantage penchée sur la morphologie et l'esthétique des places que sur leur fonction et leur usage. Nous pouvons résumer comme suit ses critères idéaux, qui sont d'abord d'ordre morphologico-esthétique :

- espace fermé et protégé,
- dégagement du centre (aller-retour du regard),
- monuments sur les flancs (asymétrie),
- effet de surprise (petites rues coudées),
- attrait des façades architecturales (Handwerk),
- concavité et revêtement du sol original.

Ces critères fonctionnels et d'aménité seraient :

- fermeture au trafic/accessibilité à pied,
- rénovation/réhabilitation d'édifices anciens,
- liberté et gratuité d'établissement (bancs),
- fonction commerciale à proximité (flux piétons),
- animations diverses (musique, danse, théâtres...)

CONCLUSION :

En conclusion, la place est un des éléments clés du paysage urbain. Lieu porteur de l'identité du quartier et de la ville, sa perception est façonnée par sa composition et par les fonctions qu'elle abrite (contribuant à son ambiance), mais également par le chemin que l'on emprunte pour y arriver. Elle est surtout le fait des personnes qui sont les sujets de la perception. Elle sera alors à tours de rôle perçue comme un cadre représentatif de la quotidienneté pour le riverain, ou comme un élément du patrimoine avec une image relevant du domaine de l'histoire et de la mise en scène des lieux, pour le touriste. Si ces perceptions peuvent être révélées par des entretiens, les éléments physiques contribuant à la perception de la place pourront être relevés de façon plus objective, éventuellement codifiés par les catégories logiques d'analyse des paysages urbains proposés par K. Lynch.

I Situation géographique et administrative :

1. Situation géographique:

La commune d'Ain Oussera est distante de 200 km au Sud de la capital Alger et 100 Km au Nord du chef-lieu de la wilaya de Djelfa, entre les chaînes de l'Atlas Tellien les plus méridionaux et ceux de l'Atlas Saharien les plus septentrionaux.

Elle s'insère entre les coordonnées de système Lambert suivantes:

X = 502 km X1 = 528 km (longitude)

Y = 281 km Y1 = 207 km (latitude)

2. Situation administrative :

La commune d'Ain Oussera est limitée par :

Les communes M'FATHA et SANEG au Nord et La commune de

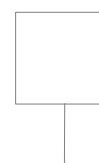
BOUGHZOUL au Nord-Ouest (La Wilaya de Médéa); Les communes de BOUIRAT LAHDAB, et GUERNINI au Sud (W.Djelfa); La commune de BENHAR à l'Est (W. Djelfa); La commune de ELKHEMIS à l'Ouest (W. Djelfa).

Elle s'étend sur une superficie de 730.330 ha, pour une population de 100630 habitants soit une densité de 126,31 Hab / ha (R.G.P.H. 2008). La commune d'Ain Oussera, est traversée du Nord au Sud par la route nationale 1 (R.N.1), Cette dernière constitue le couloir de développement et comptée comme artère urbaine commerciale principale de la ville, de cette artère partent les autres voies qui structurent et desservent leurs quartiers:

- La route nationale 1 (R.N.1): Reliant MEDIA à LAGHOUAT;

La route nationale 40B (R.N.40B): Reliant TIARET à M'SILA; > Le Chemin de wilaya 167B (C.W.167B): Reliant Ain Oussera à HAD SAHARI.

Le chemin communal 01 (C.C.01): Reliant Ain Oussera à Guernini



La structure urbaine :

«La structure urbaine commande l'organisation et le fonctionnement de l'espace urbanisé car elle coïncide avec l'assemblage des différentes manières d'occuper et d'utilisés le sol .Les constructions, les infrastructures et les espaces verts se partagent la surface urbanisé. L'utilisation du sol est encor plus différente. L'habitat couvre en moyenne les deux tiers de la superficie, le secteur économique, les voies de communication, les loisirs et la récréation se répartition l'autre tiers dans des propositions très variables d'une ville à l'autre»⁵

I .Le cadre bâti :

«L'espace bâti rassemble les immeubles d'habitation et ceux qui répondent à des besoins sociaux, collectifs et économiques. Leur association fait la ville. En ce domaine, la fonction sert de base à toute classification»^o. Le cadre bâti de la ville d'Ain Oussera est caractérisé par 02 zones différenciées selon la fonction :

- Une zone d'activité industrielle unique avec une seule fonction (activités).

Une zone urbaine avec plusieurs fonctions que sont l'habitat, les équipements. 1. Habitat: Parmi les composantes du tissu urbain, l'habitat est l'un des éléments les plus intéressants à analyser, car la fonction résidentielle est souvent dominante dans l'espace urbain. Et selon le dictionnaire d'urbanisme et d'aménagement : « L'habitat est le cadre et condition de vie d'une population en général et en particulier le mode de regroupement des établissements humains.

1.1. L'évolution du parc du logement :

La ville d'Ain Oussera a connu une évolution variable dans le secteur du logement selon les deux derniers recensements, comme il est apparu dans le tableau ci-dessous :

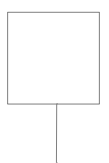
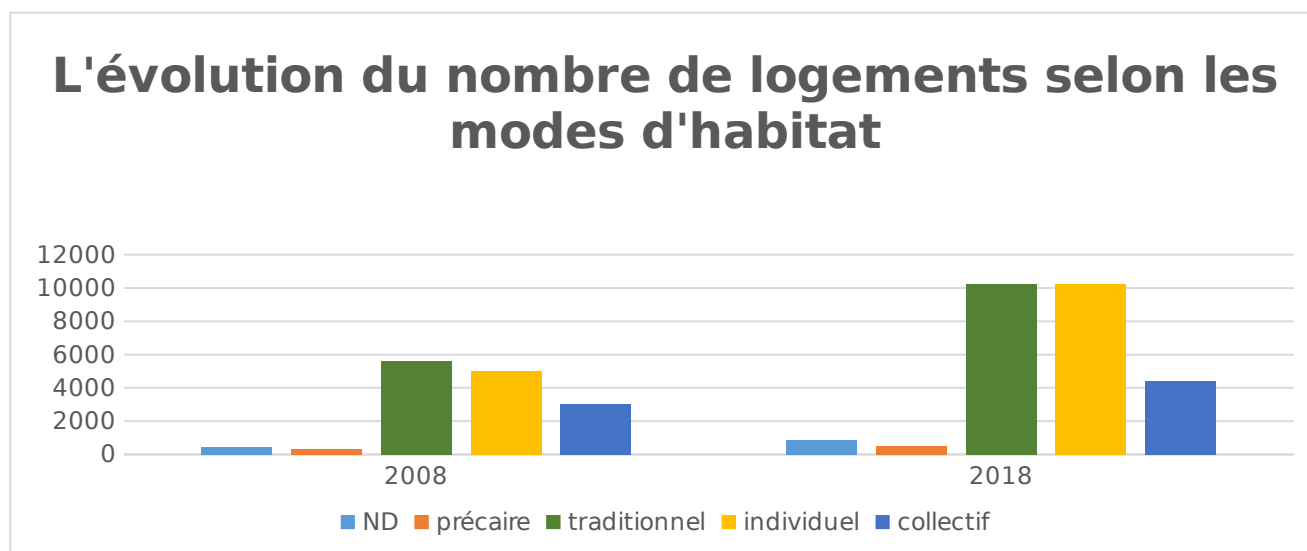


Tableau No 01: L'évolution du nombre de logements selon les modes d'habitat

Années Types d'habitat	2008		2018	
	Nombre	%	Nombre	%
collectif	3000	15.12	4437	20.86
individuel	5006	73.85	10260	34.82
traditionnel	5626	9.82	10237	39.12
précaire	288	0.57	518	2.00
ND	460	0.64	854	3.20
TOTAL	14380	100	26306	100



1

L'habitat individuel comptait en 1998, 7633 habitats soit 73,85%, ce type a connu une diminution enregistrée en 2008 avec 5006 habitats soit 34,82%.

Avec l'habitat individuel, l'habitat traditionnel qui est marqué par une augmentation, dont en

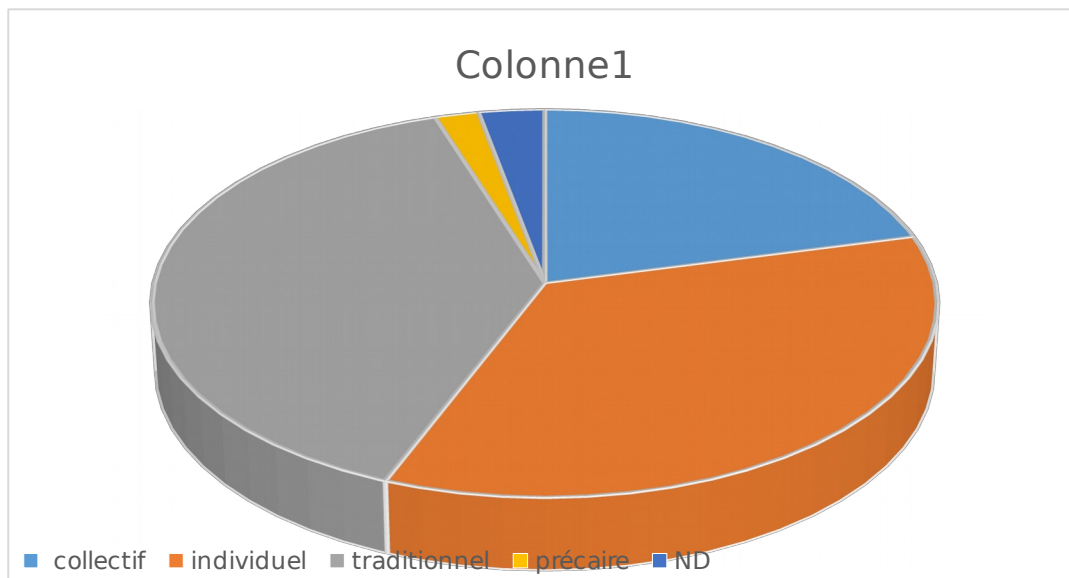
2008 on a recensé 1015 habitats soit 9,82%, ce pourcentage est relativement faible par rapport au taux qui enregistré en 2008, 39,12% avec 5626 habitats. L'habitat collectif dans la ville d'Ain Oussera recensé en 1998 était de l'ordre de 1563 logements et avec 15,12%, durant l'année 2008 ce type d'habitat a connu un nombre de logement très élevé

CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

3000 soit 20,86%. En 1998 l'habitat précaire représente 0.64%, et avec le passage des années ce type d'habitat prend un rythme accéléré s'étalant en 2008 à 3,20% ce pourcentage est relativement important et reflète la gravité de ces constructions sur le tissu urbain et sur la vie de ses habitants. Et en général on constate que l'habitat traditionnel forme la grande tranche d'habitat dans la ville d'Ain Oussera.

1.2. La typologie de l'habitat

Graphe N006 : typologie de l'habitat de la ville d'Ain Oussera en 2018



A-

2

L'habitat individuel (unifamiliale):

ce type d'habitat se trouve dans la majorité de la ville surtout dans les zones de lotissement, avec une propriété privée. B-L'habitat individuel traditionnel :



CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

C'est le type le plus répandu au niveau de l'ancien tissu urbain, il est caractérisé par un grand espace, à ciel ouvert et à fonction diversifiée. Ce type de construction est appelé

Figure N° 01: Cité Slimani Sliman
«Habitat individuel modern



Figure N° 02: Cité Ali Ammar
«Habitat individuelle traditionnelle»



haouch" il a connu pendant ces dernières années, certaines

transformations dans sa structure et même dans sa conception. Ce type d'habitat situe au noyau ancien.

C-L'habitat collectif :

«Il concerne les immeubles divisés en plusieurs logements ce qui donne une plus forte densité de population par hectare que l'habitat individuel. L'habitat collectif est aussi d'une grande variété de forme et de dimensions qui provient de : sa constitution, sa destination, et sa disposition »⁸ . Il se trouve sous forme de logement de R+3 et R+4 dans le côté Nord-Ouest et le Nord-Sud de l'ACL de la commune.

Figure N° 03: Cité Gueradda Belkassem

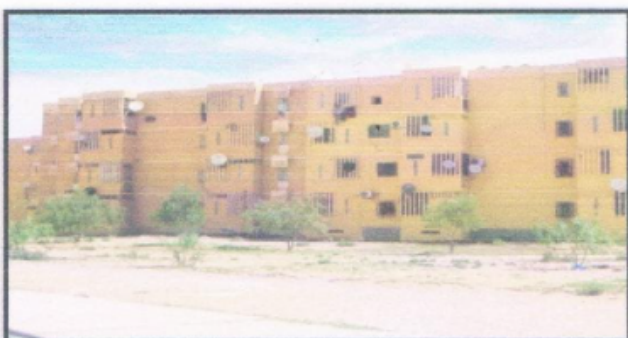
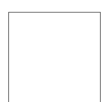


Figure N° 04: Nord-Ouest de la ville



D.L'habitat semi collectif :

Ce type de logement, réalisé par l'Etat, est très peu représenté.

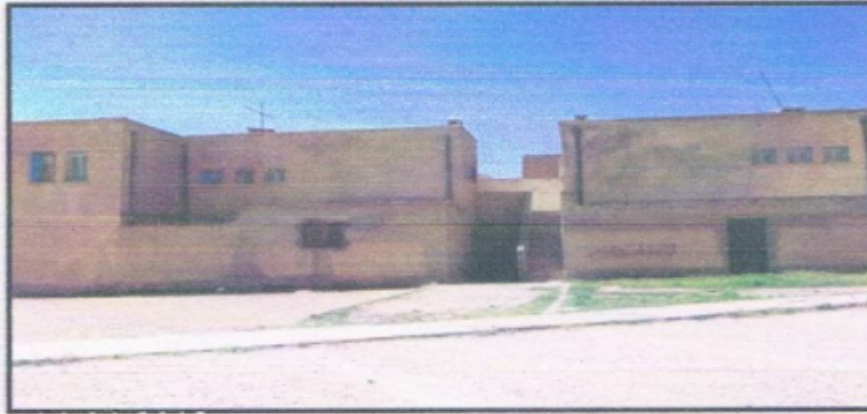


CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

Cet habitat a un caractère moderne de R+1; il se trouve dans le côté Est-Sud et le côté Nord

Ouest de la ville.

Figure N° 05: Cité Zighoud Yousef «Habitat semi-collectif»

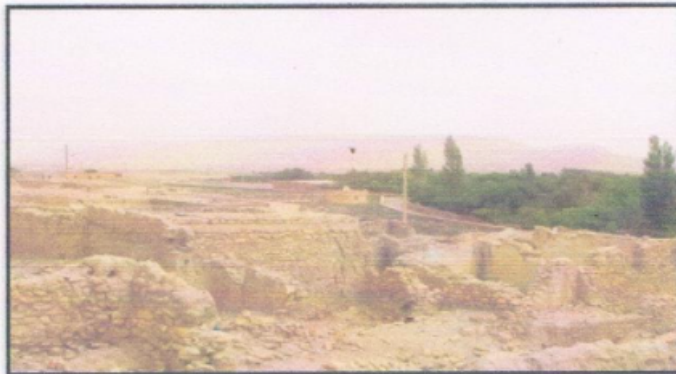


E. L'habitat précaire

La ville de d'Ain Oussera compte en 2014, 178 habitations. Ces constructions se sont développées d'une manière anarchique et illicite, ou elles échappent à toute forme d'organisation et ne répondent même pas aux conditions élémentaires de la vie urbaine.

Cet habitat propage dans la ville et ses alentours.

Figure N° 06: Habitat précaire Nord-est de la

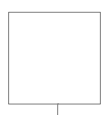


2) Les équipements urbains :

«Les équipements sont fondamentaux de leurs nécessités et leurs implications à la fois sociales et économiques. Ils participent à la détermination de la structure d'une agglomération.

en raison de leurs fonction et leurs localisations stratégiques par apport à la l'infrastructure routière». 2.1) Equipements administratifs :

«La finalité des équipements administratifs recevant du public est l'instrument fondamental des Actions des pouvoirs publics dans tous les domaines, d'être aussi le révélateur des préoccupations et des comportements des administrées >>



CHAPITRE 02 :
Présentation de la zone d'étude

Les équipements administratifs sont répartis dans la ville comme le montre le tableau No08:

Tableau N:02: Les équipements administratifs dans la ville d'Ain Oussera 2010

Les équipements	Nombre	Lieu
Siège de la Daïra	01	Ali Amar
Siège d'APC	01	Cité Anak Rabeh
Branche de commune	03	Cite Slimani Slimen Cite Deibes Mokhtar Cité dhrae Nichen
Centre de post et télécommunication	02	Slimeni slimen centre-ville
Branche de post	05	Cité Slimeni Slimen Cité Deibes Mokhtar Cité Zighout Youcef Cité Aben Ramedhan Cité Guerrada
Gendarmerie	02	Centre-ville Cité Houari Boumedien
Centre de commissariat	01	Centre-ville
Police urbaine	02	Centre-ville Cité Slimeni Slimen
Pompier	01	En cours de réalisation
Les Subdivisions	18	Amar Ali Houari Boumediein El-moudjahedin Medri Rabeh Deibes Mokhtar Ali Amar Mustafa Rahim Ben badis
Police judiciaire	01	Centre-ville

Source : Services techniques de l'APC (2010)

2.2. Equipements éducatifs et enseignements :

Globalement la ville d'Ain Oussera possède 67 établissements distribués entre 1^{er}, 2^{ème} cycle, 3^{ème} et secondaire.

Le niveau de scolarisation est demeuré Modéré par rapport au taux moyen de la Wilaya.

Les niveaux	Nombre	Nombre de	Nombre	Taux	Nombre	Taux
--------------------	---------------	------------------	---------------	-------------	---------------	-------------

CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

	d'établissements	classes	d'élèves	d'occupation de classe	d'enseign-nts	encadrement élèves par enseignement
1 ^{er} et 2 ^{ème} cycle	47	464	12154	29.50	580	23.93
3 ^{ème} cycle	15	268	8241	30.75	393	20.97
secondaire	07	158	4855	30.73	246	19.74
total	69	890	25250	108.68	1219	64.64

Tableau N03: Les équipements éducatifs dans la ville Ain-Oussera 2016

Source : DPSB (2016)

En 2016 la ville d'Ain Oussera enregistré un taux de scolarisation pour le groupe d'âge (06-15 ans) 93.29% ce qui est un taux comparativement à la moyenne de la Wilaya qui est de 92.87%

A.L'enseignement du 1er et 2ème cycles :

La ville d'Ain Oussera dispose 44 établissements scolaires du premier et deuxième cycle, cette infrastructure offre une capacité de 464classes et les effectifs scolarisés s'élèvent à 12154 élèves et un taux d'occupation par classe 29.50 élèves/classe, ce taux est acceptable par rapport au taux d'occupation national 37 élèves/classes. Quant au taux d'encadrements la situation est l'egerment meilleure 23.93 élèves/enseignement par rapport à la wilaya qui est de 25.61 élèves/enseignement. B.L'enseignement du 3ème cycle :

Ce cycle est assuré par un 15 établissement avec 268 classes et 8241 élèves, dont le taux d'occupation de classe est 30.73 ce taux est supérieure par rapport à taux d'occupation national 37élèves par classe. Le taux d'encadrement est caractérisé par un taux 20.97élèves par enseignement ce taux est supérieure à la moyenne de la wilaya 24.06 élèves/enseignement.

C. L'enseignement secondaire :

Dans le cadre de développement du secteur de l'éducation et de l'amélioration du taux de scolarisation dans la wilaya de Djelfa. La ville d'Ain Oussera bénéficiée de 7 lycées de 158 classes.

Le taux d'occupation par classe est 30,73 élèves/classe ce taux est acceptable comparativement au taux national 35 élèves/classe. La situation de taux d'encadrement



CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

est bonne sachant que ce taux est de 19.74 lycéens par Enseignement, l'inférieure à la moyenne de la wilaya est de 24.12 élèves/enseignement

D. Centres de formation professionnelle :

Les centres de formations jouent un rôle important dans l'absorption d'une catégorie de jeunes pour les intégrer dans les divers secteurs. Dans la ville d'Ain Oussera, il existe 2 centres de formations professionnelles qui sont réparties

Comme suit : CFPA (filles) : Ben Djbel Mohamed avec une capacité de 350 individus.

CFPA (garçons) : Ali Ben Yahia avec une capacité de 450 individus. **2.3 Equipements sanitaire :**

La couverture sanitaire constitue une priorité pour les autorités publiques, elle joue un rôle important dans la fixation de la population, une bonne couverture sanitaire s'avère nécessaire pour assurer la notion de la santé publique, en prenant en charge les malades et l'aspect hygiénique des différents établissements.

Tableau No04: les Equipements sanitaire

Les Structures Sanitaires	Nombre et le nom	Lieu
Hôpital		Cité Boudhief mohamed
Poly Clinique	01 -Lakhal albachir 02- Benkhous Ibrahim 03- Ghazal Amar	Cité ben badis Cité nouvel ville Cité ben boulaïd
Salle de Soins	Sfair Mohamed Aban ramdan Slimani Sliman Djaafour Merbah Mostfai el-chikh	Cité La gare Cité El Moudjahidin (Aban ramdan) Cité Slimani Sliman Cité ouled Daoud la route de guernini

2.4) Equipements culturels et religieux

Les équipements culturels qui constituent un plus à l'épanouissement de l'individu et au développement de ces connaissances, leur présence devrait être un fait indispensable. Notamment dans une commune dotée d'une population jeune (tel que nous l'avons constaté



CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

lors de l'étude démographique), et ou la vocation incite au développement intellectuel. Dans le domaine de la culture, la ville d'Ain Oussera présente un déficit énorme :

- Deux maisons de jeunes à la cité de Ben Badis, Anak Rabeh.
- Une salle de cinéma (Elhidhab) à l'APC d'Ain Oussera avec une capacité d'accueil de 500 places

Un seul centre culturel avec une capacité d'accueil de 200 individus. Quant aux équipements de culte, Ain Oussera dispose de :

- 18 mosquées
- Une salle de prières : avec une capacité d'accueil de 400 individus. > Une seule zaouia : (Elhabria Elbelkaidia.) à la cité Ali Ammar > Un seul cimetière à la cité Saifi Mohamed

.1.2.4) Equipements sportifs

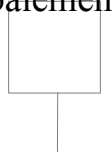
Faisant partie de ces particularités. La ville d'Ain Oussera possède certain nombre d'équipements sportifs par rapport à la population et la répartition spatiale. Trois complexe à l'Ain Oussera : Complexe OMS d'une capacité d'accueil de 25000 spectateurs à la cité de Rue de tiaret et Complexe sportif de proximité CSP d'une capacité d'accueil de +500 spectateurs et Piscine semi olympique d'une capacité d'accueil de 200 spectateurs Une salle omnisport à l'Ain Oussera avec une capacité de 500 personnes. Onze aires de jeux : cité : Ghrissi, Ben Badis, Drissi.

II . Le cadre non bâti :

« En dehors des constructions, une ville comprend des surfaces aménagées sans être édifiées : la voirie, les espaces verts et d'autres dont la partie construite est faible par rapport à l'emprise globale, les stades et les cimetières».

1. Les infrastructures de bases :

1.1. Réseaux de voiries : Le développement économique, la répartition des fonctions et activités urbaines, l'agencement des quartiers, l'étalement de l'espace urbain, la séparation des lieux de travaux et ceux de l'habitat, imposent la mobilité des personnes et les relations intra-urbaines ainsi que les connexions vers l'extérieur ; reposent globalement



CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

sur les moyens de transports et des voies. - Ain-Oussera est dotée d'un réseau routier caractérisé par l'existence de deux routes principales et des voies secondaires et d'autres tertiaires.

Voie principale (N°01) (Nord-Sud) : Relié de côté Nord la ville Ain-Oussera à Alger et côté Sud elle relié la ville Ain-Oussera au chef lieu Djelfa. Elle s'étend à l'intérieure du tissu de la ville avec une distance de 5.84Km cette route joué un rôle double puisque elle est vec considérée comme un facteur de liaison et un élément restructurant du la ville .Elle participe dans sa genèse et permettant d'accéder aux différents points du tissu urbain, sur ses cotés se trouve un grand pourcentage d'activités et d'équipements.

En général l'état de cette route est bon.

Figure N°07 : voie principale Rn 01(Nord-Sud)



(N°40B) (Est-Ouest) : Relié Ain Oussera à Sidi laadjel du côté Ouest et Birine du côté Est, elle s'étend à l'intérieure du tissu de la ville avec une distance de 4,41Km, elle est considérée comme un élément de liaison et élément restructurant dominant le développement de la ville, les caractéristiques techniques de cet axe dénotent quelques défaillances et son état est moyenne.

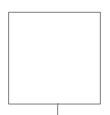


Figure N° 08: voie principale N°40 B (Est-Ouest).



✓

Voirie secondaire :

Ce sont des voiries utilisées pour la liaison entre les différents quartiers, elles sont moins animées que les premières, avec l'existence de quelques commerces. La route nationale 40B vers Guernini permettant d'accéder aux quartiers de Haouari Boumediene , Daibes Mokhtar ,Djaafour Merbah , Mustapha Ben bolaid , Taleb Abd rahmen, Didouche Mourad ,leur état est généralement moyenne . Voie venant du RNO 40B sous forme d'anneau reliant aux quartiers suivants ; Boudhief mouhemed , Ali amar , Zigout Youcef, Mokrani , Slimani Sliman , Ben Badis , Mostafa Rahim , Belkacem et Ahmed Zabana , sont état est moyenne .

Chemin de wilaya No167, Venant du routa national N901 qui pénètre la zone d'activité au sens de Had Sahari sont état est moyenne.

Figure N° 09 : voirie secondaire (Cité Zighoud Yousef).



✓ **Voirie tertiaire :**

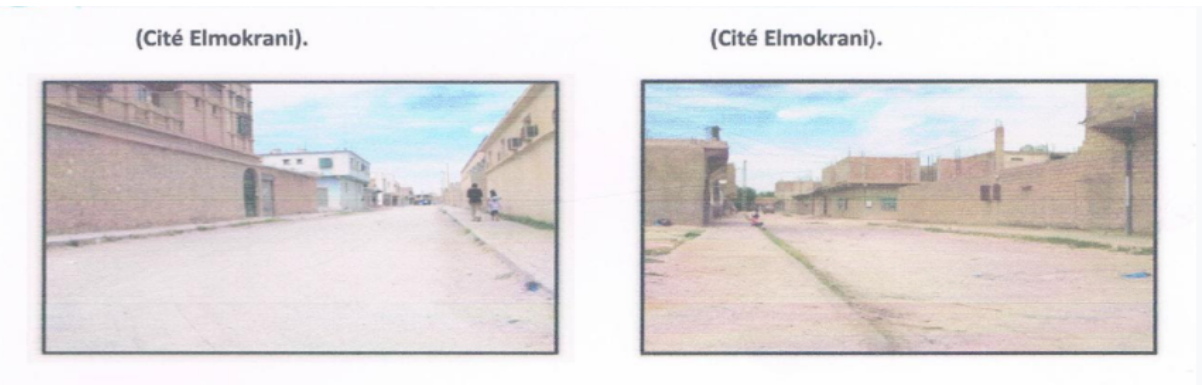
Ces voiries sont de taille et d'animation réduites, elle permet de découper le tissu urbain en forme d'îlot proportionnés, tout en assurant l'accès vers les constructions, sont souvent double sens son état est moyenne est dans le besoins d'aménagement et du revêtement.

Figure N 10 cite elmokrani



1.2. Infrastructure ferroviaire :

Ain



Oussera ne dispose pas actuellement d'un réseau ferroviaire opérationnel en raison de son état en dégradation avancée depuis 1992, en effet il n'existe pas qu'une seule voie ferrée étroite délaissée. Notre zone d'étude est traversée par ce réseau qui relie Djelfa à Blida en traversant les agglomérations de Hassi Bahbah et Bougazoul. Ce réseau pourra jouer un rôle économique important au niveau régional (transport de voyageur et marchandises).

1.3. Réseaux d'électricité et de gaz :

L'alimentation de la ville est assurée à partir d'une seule ligne de moyenne tension passant par la ville à l'Est et parallèle à la route nationale N.01, avec un taux d'électrification de 94% et un taux de raccordement au gaz de 98%.

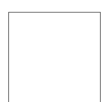
1.4 Alimentation en eau potable :

La distribution d'eau à l'intérieure de la ville est assuré par un réseau d'une longueur totale de 165,40Km dont 115Km sont dans un bon état, 34,4Km dans un état moyen et 16Km en mauvais état. L'agglomération chef lieu d'Ain Oussera enregistré un bon taux de raccordement des constructions au réseau d'AEP de 85% et dispose d'une capacité de stockage d'eau potable de 8000m³ à partir de cinq (05) réservoirs , l'alimentation des populations est assuré par (08) forages pour un débit global de 2481/s.

1.5. Réseau d'assainissement

La ville dispose d'un réseau de type ramifié d'une longueur totale de 165,23Km (42 en bon état, 75 Km moyen et 27Km au mauvais état), avec un taux de raccordement 84%.

1.6. Réseau téléphonique :



CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

Le réseau téléphonique est un élément très important dans la vie quotidienne des citoyens qui permet de relier les individus et de diminuer les distances entre eux, d'autre part il constitue un élément indispensable au fonctionnement économique et permet sans déplacement de concrétiser différentes relations et d'effectuer divers contacts oraux. Le nombre de logements branchés à ce réseau dans la ville Ain-Oussera est de 9599 logements soit un taux de 66,75%. On constate un problème d'insuffisance du réseau dû à la saturation dans quelques zones et de la disparition des maisons, le fonctionnement du réseau demeure efficace. La ville est équipée d'un centre pour les services téléphoniques, d'une capacité de 12000 lignes et couvre les besoins actuels de la ville et même ceux du long terme.

Espaces économique

Etablissement public économique, société par actions, chargé de gérer le commerce de gros régional, Ain, Sarah J, et Lafina

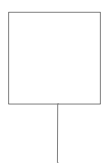
La Société offre les services suivants :

- 1- Location des box.
- 2- La location de commerces (commerces multiservices, établissements de santé, sanitaires, restaurants, restaurants, banque...).
- 3- Percevoir les frais d'inscription.
- 4- Location d'espace commercial et droits de voiture

La société garantit également le bon fonctionnement de tous les types disponibles, à savoir :

- 1- Système de sécurité et gardiennage
- 2- Dispositif anti-incendie
- 3- Agence de protection de l'environnement...

Ses services sont fournis par les ressources humaines à toutes les catégories qui répondent aux besoins de l'entreprise.



CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

I- Aperçu du marché de gros

Ain et Sarah, Ain et Sarah, Ain et Sarah, Ain et Sarah, Ain et Sarah, le marché de gros de la province d'Ain et perdu, Ain et argent perdu, Ain et argent perdu.

La superficie du marché est de 15 hectares dont 2,25 hectares de surfaces couvertes, 6,12 hectares de parkings et voiries et 0,62 hectares d'espaces verts. La superficie allouée aux futurs projets d'extension est limitée par :

La superficie du marché est de 15 hectares dont 2,25 hectares de surfaces couvertes, 6,12 hectares de parkings et voiries et 0,62 hectares d'espaces verts. La superficie allouée aux futurs projets d'extension est limitée par :

L'intersection de l'axe de la route nationale n°01, reliant le nord et le sud, et de la route nationale n°40, reliant Tiare Gharbalal et le sud, et de la route nationale n°40, reliant entre Maknaiti Tiaret Ghamnalal National et Al-Janun

Les réalités du marché sont les suivantes :

01 immeuble de bureaux

02 Logement d'emploi

87 boîte en gros de fruits et légumes

02 cafés et restaurants restauration rapide

06 magasins multiservices

01 arroseurs

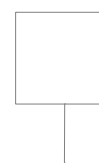
03 toilettes

01 banque

01 Complément d'assurance

03 stations de pompage, une pour le réseau AEP, la deuxième pour le réseau incendie, et la troisième pour l'arrosage des espaces verts

01 Réservoir d'eau d'une capacité totale de 35000 m3.



CHAPITRE 02 : Présentation de la zone d'étude

Espaces ouverts ouverts aux activités commerciales.

Places de parking de 6,2 hectares

Aussi, la rue de Dubaï

dans Ain oussera est considérée comme l'un des grands espaces économiques de la ville, car elle contient de nombreux magasins tels que vêtements, senteurs, parfums et ustensiles, et elle attire de nombreux citoyens et clients de la ville de l'Ain et Sarah et ses zones voisines qui recherchent des fins commerciales et dépensent leurs besoins.



INTRODUCTION

Le décret n°83-684 de 1983 fixant les conditions d'interventions sur le tissu urbain :
En Algérie les opérations d'intervention sur le tissu sont fixées par la réglementation algérienne à quatre actions : la rénovation , la restructuration , la restauration et la réhabilitation

il y a d'autre types d'intervention :

réaménagement : une action qui consiste à redistribuer aussi bien les espaces intérieurs que ceux extérieurs en gardant la fonction initiale

réorganisation urbaine : elle vise l'amélioration de la réalité par des actions superficielles , non rattachées , à court ou moyen termes .

requalification urbaine : est définie comme "action de donner une nouvelle qualification " (le petit robert 2003).

requalification est " l' attribution d'une qualité " .

Programmation urbaines :

- Réorganisation des marchés de fruit et légume parking 35 place
- Réaménagement du petit jardin
- Cinéma en plein air kiosque
- Air de jeux pour les enfants espace vert
- Mobilier urbain
- Réaménagement de jardin public des boutiques
- Espace vert kiosque mobilier urbain

Programme architectural

1







Pièce	Surface	Nombre
Boutique	9 m ²	112
Sanitaire H/F	9m ²	2 H/2F
Tables (basta)	6 m ²	20

Tableau 3 programme architectural

Programme des mobilier urbain

mobilier urbain est selon une expression contemporaine , une notion englobant tous les objets qui sont installés dans l'espace public d'une ville pour répondre aux besoins des usagers ²⁴

2

Typ e	Dimension	Photos	3d
Bancs	D=50*120c m		
Les table	2 bancs (30*110)c m Table (60*120)c m		
Eclairage public : lampadaire solaire	D=10*250 cm		
Les arbres			





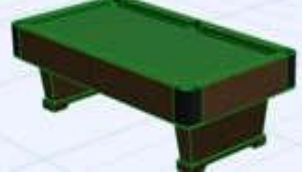
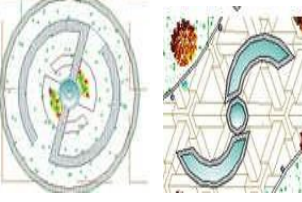
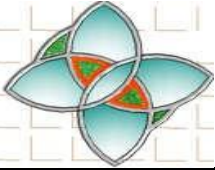
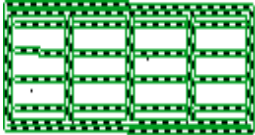

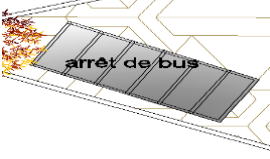
<p>Les fleurs CHAPITRE 03 :</p>		<p>Proc architecturales</p> 	
<p>Collecte sélective</p>	<p>D= (0.48*0.56*0.93)cm Ø=20cm</p>		
<p>Aire de jeux</p>			
	<p>Ø = 7.67 cm Ø = 17.98cm*17.85 cm Ø = 1.4 cm* 1 cm</p>	 	
<p>Les pare soleil</p>	<p>D= (1*3)m</p>		
<p>Arrêt de bus</p>	<p>250cm*150cm²</p>		

Tableau 3 programme des mobiliers urbains

CONCLUSION GENERALE :

Dans le cadre des politiques d'aménagement, et depuis la fin des années quatre-vingt, plusieurs lois ont été promulguées, et qui évoquent le paysage d'une manière indirecte où la notion reste relative aux actions d'urbanisme sans qu'elle soit clairement définie.

Nous pouvons dire que, l'espace urbain englobe tout mode d'occupation du sol liée à la ville, ou à sa proximité, aussi bien l'espace bâti que non bâti. Notre thème de recherche concerne l'espace non bâti qui est « les places publiques », sans négliger leur rapport avec l'espace urbain.

La place publique constitue un bien commun. Elle est l'étendue sur laquelle tout individu a un droit d'accès et de circulation. Elle possède des aspects fonctionnels et formels. En ce qui concerne l'aspect fonctionnel, la place publique est un lieu de vie, où plusieurs activités et fonctions s'y déroulent : espace de circulation, espace de jeux et de loisirs, espace de rassemblements et de rencontres. L'observation montre que différentes populations, s'approprient les places publiques de différentes façons.

La problématique de l'espace public dans la ville de Ain oussera sont aussi négligés par les autorités et citoyens par le manque de culture de respect de ces lieux le vénérable rôle qu'elle joue, et le plus grave c'est que cette place est devenue au lieu d'exercice de petite commerce illicite et la mentalité qui s'est accoutumée ce qui rend la tâche plus difficile au future.